Estéron

Programme d'actions 2025-2030

Renouvellement du Label « Site Rivières Sauvages »

Sommaire

I. Introduction 3
1.Historique 3
2.Objectifs de la labellisation 3
3.Renouvellement 4
4.Résultats du diagnostic « Rivières Sauvages » 5
5.Acteurs locaux 7
II. Stratégie et programme d'actions 8
Orientation 1 : Sensibiliser, éduquer et accueillir durablement 9
1 – Programme de sensibilisation et d'éducation à l'environnement local 9
2 – Gestion des sites sensibles pour la fréquentation 12
3 – Accompagnement des projets à impact potentiel 14
4 – Rencontre des offices de tourisme, les communes et des médias influenceurs pour renforcer les messages de communication 16
5 – Groupe de réflexion sur la pratique du canyonisme 18
6 – Définir un cadre commun de gestion des activités de pleine nature 21
7 – Opérations de ramassage de déchets dans les cours d'eau 23
Orientation 2 : Mieux connaître pour anticiper et mieux gérer 25
8 – Bilan et suivi annuel des systèmes d'assainissement 25
9 – Suivi de la qualité des cours d'eau pour caractériser l'état écologique 27
10 – Etude ressource en eau stratégique sur le massif du Cheiron 29
11 – Caractérisation bioclimatique du fleuve Var et de la rivière Estéron 31
12 – Améliorer la connaissance des prélèvements d'eau 33
13 – Restauration de l'équilibre quantitatif du Riou du Végay, entre les prélèvements AEP et les besoins du milieu 35
14 – Etudier les possibilités d'extension du label aux affluents de l'Estéron et milieux souterrains 37
Orientation 3 : Expérimenter et innover 39
15 – Qualification des services écosystémiques rendus par le bassin versant de l'Estéron et expérimentation de paiements pour les services écosystémiques 39
Orientation 4 : Animation et suivi du label « Site Rivières Sauvages » 41
16 – Animation et suivi du label 41
17 - Participation au réseau Rivières Sauvages 43

I. Introduction

1.Historique

La labellisation de l'Estéron a été initié par le Conseil de développement du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur en 2015-2016. L'objectif était d'abord de faire un état des lieux de la vallée de l'Estéron en mobilisant les habitants, les élus et les acteurs locaux autour de la connaissance et de la préservation de l'Estéron.

Le label « Site Rivières Sauvages » a été identifié comme un outil pouvant permettre d'améliorer la connaissance sur les richesses patrimoniales de la vallée de l'Estéron, de réaliser des actions de préservation, valorisation et de suivi autour des enjeux identifiés et de définir une gouvernance partagée sur tout le bassin versant.

Le Syndicat Mixte du Parc naturel régional (PNR) a élaboré le dossier de candidature au label « Site Rivières Sauvages » pour l'Estéron en 2017 et a obtenu une labellisation en 2018 pour une durée de 5 ans.

Les collectivités ont convenu d'un conventionnement entre le Syndicat Mixte Inondations, Aménagements et Gestion de l'Eau (SMIAGE), créé en 2017, et le Parc naturel régional des Préalpes d'Azur pour un portage commun de la candidature au label « Site Rivières Sauvages » afin d'assurer la complémentarité des actions entre les différents niveaux de collectivités.

2.Objectifs de la labellisation

Le label « Site Rivières Sauvages » permet une reconnaissance des rivières à très forte valeur patrimoniale, mais aucune règlementation ou interdiction ne peut être mise en place à travers ce label. L'objectif est d'apporter un cadre de gouvernance aux acteurs du territoire, avec un lieu d'échange et des agents dédiés à l'animation du label Rivières Sauvages, pour contribuer à la protection et à la conservation des rivières qui présentent un très bon fonctionnement morpho-écologique. Le contexte de changement climatique, dont les impacts se font déjà ressentir localement (sur la thermie du cours d'eau notamment), a également motivé le renouvellement du label « Sites Rivières Sauvage » de l'Estéron.

Le bassin versant labellisé intègre un réseau national, voire international, au sein duquel il trouvera le soutien technique, les conseils ou l'accompagnement nécessaire pour protéger et préserver ses milieux remarquables. Ce réseau participera également au développement touristique durable et réfléchi du territoire concerné.

Le label ne dispose pas de financements dédiés, mais il peut appuyer les demandes de fonds publics et permettre la mobilisation de fonds privés au travers d'un dispositif de mécénat territorial (https://soutenir.rivieres-sauvages.fr/mecenat-territorial/). Le statut d'intérêt

général de l'Association Réseau des Rivières Sauvages est par ailleurs officiellement reconnu par les services fiscaux. Il est également à noter que le PNR des Préalpes d'Azur et le SMIAGE peuvent recevoir des dons issus du mécénat. Le territoire peut prétendre à des financements auprès du départements, de la région, de l'Etat ou d'autres structures.

3.Renouvellement

La labellisation de l'Estéron est arrivée à terme en 2023. Par conséquent, le SMIAGE et le Parc ont entamé une démarche de renouvellement de la labellisation sur l'année 2024, pour une nouvelle labellisation 2025-2030.

Le dossier de renouvellement est constitué :

- d'un bilan des actions réalisées lors de la première labellisation (2018-2023) ;
- d'un nouveau programme d'actions (2025-2030) ;
- d'une grille de critères qui permet d'évaluer le caractère sauvage de la rivière concernée ;
- d'une note technique explicative pour les différents critères pour chaque rivière.

Tout au long de la constitution du dossier de renouvellement, des comités de pilotage et un atelier avec les élus ont été organisés afin de présenter le bilan des actions de la première labellisation de l'Estéron, mais aussi d'élaborer, de manière concertée, le programme d'actions 2025-2030.

La convention entre le Parc et le SMIAGE, qui avait été établie pour la même durée que la première labellisation, a été actualisée et validée, afin de continuer le co-portage du label par les deux structures.

Une fois le dossier de renouvellement déposé, l'Association Française de Normalisation (AFNOR) est chargée d'étudier les candidatures au label "Site Rivières Sauvages". L'AFNOR délivre le label en deux temps, tout d'abord ils étudient le diagnostic technique, le programme de mesures et la grille multicritères, puis ils effectuent une visite de terrain pour vérifier la cohérence de ces documents.

La préparation de l'audit de renouvellement du label "Sites Rivières Sauvages" de l'Estéron prend en compte le bilan de l'ancien programme d'actions, l'établissement de la nouvelle candidature et du nouveau programme d'actions. Un AUDIT de validation de l'auditeur AFNOR sera ensuite réalisé pour obtenir le renouvellement du label « Rivières Sauvages » pour l'Estéron.

4.Résultats du diagnostic « Rivières Sauvages »

Lors de la première labellisation, l'Estéron s'est démarqué parmi les rivières les plus préservées par sa très bonne qualité environnementale, ainsi que par la longueur du tronçon candidat (64 km). De manière générale, la qualité morpho-écologique, physico-chimique et la biodiversité endémique du tronçon sont exceptionnelles.

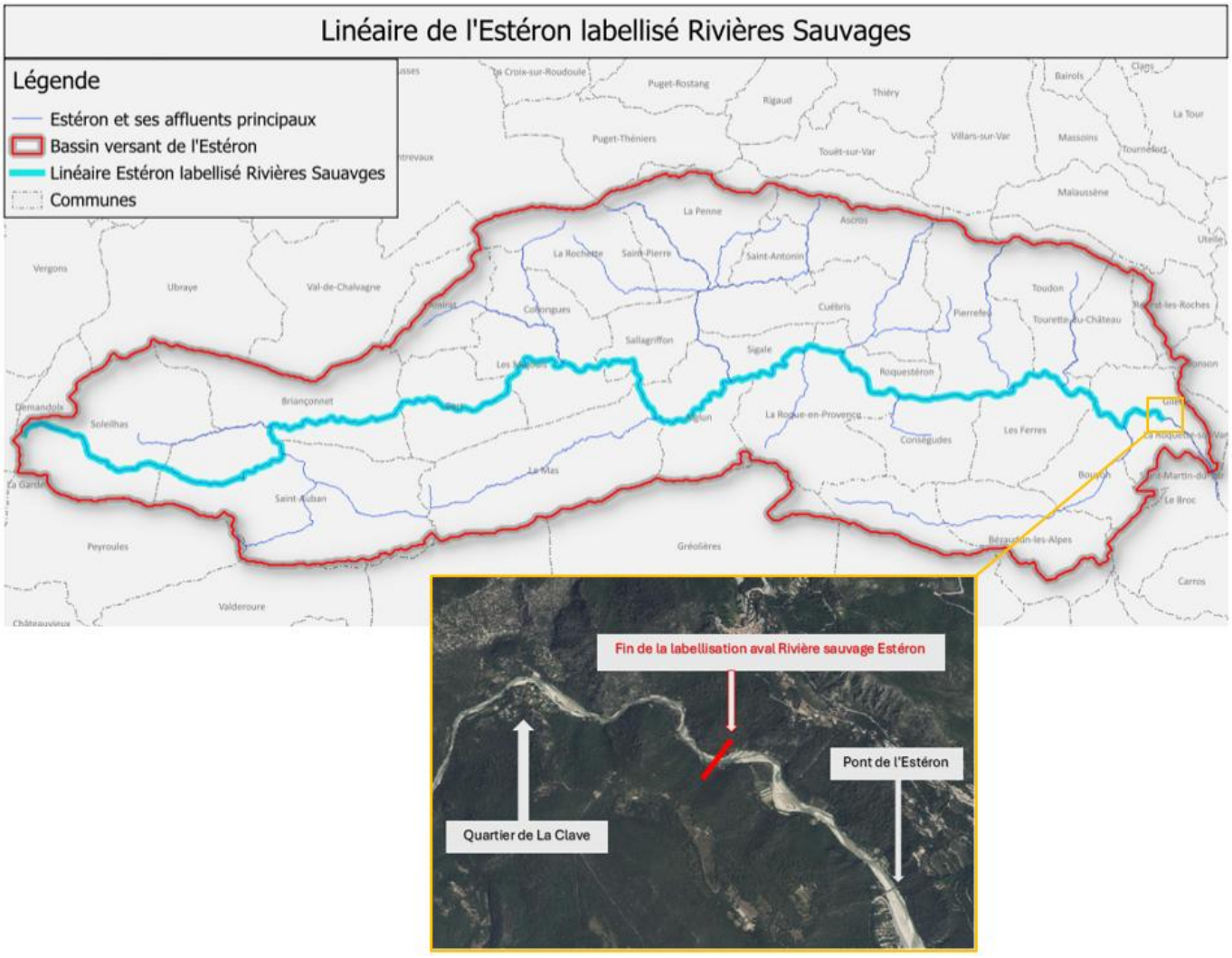

Le tronçon labellisé (64 Km) démarre aux sources de l'Estéron à Soleilhas et s'arrête juste en amont de l'ancien pont de l'Estéron sur la commune de Gilette. A l'aval, les ripisylves sont assez dégradées et au niveau de l'embouchure, les berges de l'Estéron sont bétonnées sur environ 2km pour soutenir l'assise de la route métropolitaine M2209, ainsi que pour protéger l'usine de la Mesta (SEVESO II). Ce tronçon de 3km n'est donc pas intégré à la demande de labellisation. L'Estéron parcourt 67,4 km au total, ainsi 95% de l'Estéron est labellisé.

Depuis la première labellisation de l'Estéron en tant que « Site Rivières Sauvages » en 2018, avec une note de 91,75/100, l'actualisation des critères techniques montre que 14 critères ont évolués sur le bassin versant de l'Estéron. Ainsi, l'Estéron obtient désormais une note de 95,75.

Les critères qui ont évolué sont :

- acteurs et gestion globale du bassin versant : structure de gestion globale à l'échelle du bassin versant ;
- hydromorphologie et habitats : le linéaire de berges stabilisées, linéaire de berges endiguées, entretien de la ripisylve ;
- la qualité de l'eau : invertébrés benthiques, azote, phosphore, bactériologie, micropolluant ;
- biodiversité : faune piscicole, flore aquatique et faune rivulaire ;
- occupation des sols et activité du bassin versant (Bonus/Malus) : cheptel du bassin versant, population du bassin versant ;
- espèces remarquables et gestion des milieux remarquables (Bonus/Malus) : espèces emblématiques.

Les paramètres évalués permettent de définir l'Estéron comme une rivière « sauvage ».

Les différentes actions menées sur le bassin versant de l'Estéron tout au long du précédent programme ont permis d'améliorer le bon fonctionnement du milieu naturel.

Certaines actions comme les études d'inventaires des invertébrés aquatiques et l'étude sur l'ADN environnemental des diatomées ont permis d'identifier la présence de nouvelles espèces à fort enjeu patrimonial.

Le programme d'actions présenté ci-après a pour objectif de décrire les différents enjeux mis en évidence et de proposer des actions, soit pour valoriser les richesses locales, soit pour éviter, réduire voire supprimer les impacts des différents éléments perturbateurs de la naturalité du cours d'eau et améliorer la connaissance de l'impact du changement climatique sur le milieu.

5.Acteurs locaux

Le territoire, à travers ses communes, est le premier acteur pour maintenir la qualité de la rivière. Il porte au niveau des intercommunalités les problématiques, accompagné par le PNR et bénéficiant de l'appui technique du SMIAGE, des fédérations locales de pêche, de chasse, du Conseil de développement du Parc, etc.
Différents acteurs locaux interviennent, selon leurs compétences respectives, dans le suivi et l'amélioration de la qualité des eaux du bassin versant de l'Estéron :

❖ les communes du bassin versant ;

❖ les différents Etablissements Publics de Coopération Intercommunale concernés :

- Communauté de Communes Alpes d'Azur ;
- Communauté de Communes Alpes-Provence-Verdon-Sources de lumière ;
- Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;
- Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;
- Métropole Nice Côte d'Azur.

❖ le Conseil Départemental des Alpes Maritimes ;

❖ le Conseil Régional Sud - Provence Alpes Côte d'Azur ;

❖ le Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion des Eaux Maralpin ;

❖ les différents syndicats de gestion de l'eau (assainissement, adduction d'eau potable, etc.) présents sur le bassin versant ;

❖ le Parc naturel régional des Préalpes d'Azur ;

❖ la Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Protection de la Pêche et des Milieux Aquatiques ;

❖ les Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de Grasse, Roquesteron et Nice ;

❖ les fédérations et associations d'usagers et des activités de pleine nature : Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade, Comité départemental de spéléologie, Fédération de Chasse

❖ ainsi que d'autres associations locales : comme le Conseil de Développement du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur, par exemple.

❖ d'autres institutions participent également à ces démarches comme l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Alpes-Maritimes ou encore l'Office Français pour la Biodiversité (qui regroupe les anciens services de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques notamment).

La composition des membres du COPIL est détaillée dans la partie « Animation et suivi du label « Site rivières sauvages ».

II. Stratégie et programme d'actions

Les rivières de France en très bon état écologique n'ont pas de cadre de préservation car les politiques actuelles sont axées sur la "reconquête du bon état écologique" et non sur la conservation.

Néanmoins, le label « Site Rivières Sauvages » est un outil de conservation de ces rivières en très bon état, qui permet de mettre en œuvre une gouvernance locale afin que les acteurs du territoire s'engagent pour préserver la naturalité exceptionnelle des cours d'eau, en harmonie avec les activités du bassin versant. L'Estéron a été reconnu comme l'une de ces rivières exceptionnelles grâce à la labellisation « Rivières Sauvages » intervenue en 2017. Cette labellisation permet notamment d'offrir un cadre aux acteurs du territoire pour échanger et définir les enjeux et les actions afin de maintenir, protéger et sauvegarder le bon état de l'Estéron et suivre leur mise en œuvre dans le temps.

La démarche de labellisation, qui a conduit à la détermination des enjeux locaux du bassin versant de l'Estéron et à un programme d'actions conséquent, a été réalisée de manière partenariale et concertée, avec la tenue de réunions de travail et d'ateliers de concertation.

Afin de préserver la qualité environnementale exceptionnelle de l'Estéron, les acteurs locaux ont fait ressortir les objectifs principaux suivants :

- concilier le développement du tourisme et des activités de pleine nature avec la préservation des milieux aquatiques ;
- améliorer la connaissance de la ressource en eau et des milieux aquatiques pour une gestion durable dans la perspective du changement climatique ;
- garantir la bonne qualité de l'eau en luttant contre les sources de pollutions ;
- offrir un lieu d'échange et de décision entre les acteurs du bassin versant.

Afin de répondre à ces objectifs, un programme d'actions a été élaboré selon les 4 axes suivants :

- Axe 1 : Sensibiliser, éduquer et accueillir durablement
- Axe 2 : Mieux connaître pour anticiper et mieux gérer
- Axe 3 : Expérimenter et innover
- Axe 4 : Animation et suivi du label « Rivière Sauvage »

Les fiches détaillant le contenu de chaque action sont présentées ci-après.

Orientation 1 : Sensibiliser, éduquer et accueillir durablement

1 – Programme de sensibilisation et d'éducation à l'environnement local

Type de mesure	Maîtres d'ouvrages et partenaires
Education / Sensibilisation	**PNR** des Préalpes d'Azur (scolaires, grand public) **SMIAGE** Maralpin (grand public lors de manifestations, scolaires ou centres de loisirs avec Graines de Rivières Sauvages) **Association Réseau des Rivières Sauvages** (scolaires et centre de loisirs avec Graines de Rivières Sauvages) **Conseil de Développement du Parc** (grand public et habitants) **EPCI et communes** (grand public lors de manifestations)

Objectifs

- Informer la population locale et les usagers sur l'importance de préserver ces cours d'eau en très bon état écologique ;
- Mettre en avant la valeur écologique, patrimoniale et géologique de la vallée de l'Estéron.

Descriptif

L'éducation est l'une des missions fondamentales des Parcs naturels régionaux. Le Parc naturel régional des Préalpes d'Azur est très investi sur cette thématique, en proposant notamment des programmes scolaires d'éducation à l'environnement et au territoire dans les classes de la vallée de l'Estéron. C'est également un acteur clé de la sensibilisation de tous les publics (habitants, visiteurs, grand public, etc.) aux patrimoines de l'Estéron, lors d'évènements ou de manifestations (sorties nature, etc.).

Le SMIAGE Maralpin participe également à l'éducation des scolaires à travers l'animation du label « Site Rivières Sauvages », en intervenant dans les écoles et en périodes périscolaires sur des activités de découverte des milieux aquatiques et des Rivières Sauvages.

Dans le cadre du nouveau programme d'actions, et dans la continuité de l'ancien, plusieurs démarches d'éducation et de sensibilisation seront mises en place sur le territoire de l'Estéron, en lien avec les partenaires (EPCI, Conseil de développement, Association du Réseau des Rivières Sauvages) :

- Mise en œuvre d'un programme de valorisation des patrimoines naturels (eau, sols, forêt, sources, affluents, biodiversité), paysagers et géologiques de l'Estéron
  La valorisation des patrimoines de la vallée pourra passer par l'organisation de sorties nature, l'information et la sensibilisation du grand public lors de manifestations locales

(fête de l'eau, ciné-débats, etc.) ou la tenue de rencontres et échanges thématiques. La valorisation pourra également passer par la communication sur les réseaux sociaux des actualités relatives au label.

- Mise en œuvre de programmes scolaires d'éducation à l'environnement et au territoire pour les classes de la vallée de l'Estéron
  Les programmes scolaires pourront prévoir d'aborder les patrimoines par la démarche scientifique et par l'approche artistique, avec des temps en classe mais aussi des formats d'école hors les murs. Le Parc des Préalpes est moteur sur ce sujet.

- Participation au programme Graine de Rivières Sauvages de l'Association du Réseau des sites Rivières Sauvage
  L'objectif de ce programme est d'amener les jeunes générations à devenir des ambassadeurs de leur rivière sauvage. Le programme Graines de Rivières Sauvages est animé par le SMIAGE. Il s'adresse aux établissements scolaires et aux centres de loisirs. La finalité est de créer une œuvre collaborative à l'échelle du Réseau français des « Sites Rivières Sauvages », qui prend chaque année une forme différente : livre de conte, bande dessinée, exposition itinérante, podcast, etc.

- Partage et diffusion d'outils pédagogiques
  Les outils pédagogiques élaborés par les différents partenaires sur la thématique des milieux aquatiques pourront être partagés aux enseignants et animateurs voulant proposer des actions de sensibilisation et d'éducation sur ces thématiques auprès des publics visés. Il permettra notamment aux classes n'étant pas engagées dans les programmes scolaires du Parc de s'investir par ailleurs.

- Création et diffusion d'outils de sensibilisation et d'éducation
  Des outils de sensibilisation et d'éducation sont importants à réaliser et diffuser pour faire part des enjeux de la rivière (pollutions, bons usages, etc.). Par exemple des plaques type : "ici commence votre rivière", des affiches de communication engageante, de la signalétique, etc.

- Information du grand public sur les sujets relatifs au petit et au grand cycle de l'eau
  Le programme de sensibilisation pourra prévoir des actions d'information du public sur le petit cycle de l'eau, autrement dit le parcours que l'eau emprunte de son captage à son rejet dans le milieu naturel. Il s'agira d'aborder les sujets d'alimentation en eau potable et d'assainissement. Ces informations seront relayées sur les réseaux sociaux. Par ailleurs, d'autres sujets relatifs aux milieux aquatiques, au grand cycle de l'eau et aux risques, seront abordés avec le grand public, lors d'évènements de sensibilisation notamment, et les informations seront communiquées sur les réseaux sociaux. Ces canaux contribueront à porter un message de sensibilisation au-delà de la vallée de l'Estéron.

Si les programmes éducatifs sont particulièrement destinés aux scolaires/périscolaires, les programmes de sensibilisation, d'information et de valorisation s'adressent à divers publics : habitants / visiteurs, professionnels / élus, jeune public / grand public, public empêché, etc.

Pour cette orientation, les ambitions sont donc :

- de sensibiliser au maximum 5 classes par an sur le bassin versant de l'Estéron impliquées au programme scolaire du Parc sur la durée du programme d'actions, en complémentarité des programmes développés par les autres collectivités ;

- d'organiser au moins 1 rencontre par an d'échange thématique sur le bassin versant avec les élus et les acteurs socio-professionnels (lors du comité de pilotage de l'Estéron) ;

- de sensibiliser au moins 100 personnes lors des évènements grand public sur la thématique de l'eau et de la rivière, sur la durée du programme d'actions, tous porteurs de projets confondus ;

- de proposer au minimum 3 classes/groupes d'enfants par an (scolaires ou centres de loisirs) qui participent au programme Graine de Rivière Sauvage de l'Association Réseau des Rivières Sauvages ;

- d'informer/former les enseignants et animateurs aux outils de sensibilisation existants.

Un recensement des actions réalisées par chaque structure sera effectué une fois par an pour faire un suivi, les actualités du label seront diffusées sur les réseaux sociaux.

Coût

- Dépense prévisionnelle :

12 000 €/an en temps de travail pour chaque structure (équivaut à 0,2 ETP pour le PNR et le SMIAGE/an)
40 000 € sur les 3 ans pour les programmes scolaires du PNR (environ 2000 €/an/classe), sous réserve du maintien des subventions régionales

- Moyens mobilisables :

Temps de travail PNR et SMIAGE : 0,2 ETP/an/structure (soit environ 52 jours)
Prestations extérieures

- Financeur(s) prévisionnel(s) :

Une veille est à engager sur les appels à projets et subventions publiques ou mécénat privé.
La Région Provence Alpes Côte d'Azur et Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) sur les programmes scolaires et Rendez-vous du Parc

Orientation 1 : Sensibiliser, éduquer et accueillir durablement

2 – Gestion des sites sensibles pour la fréquentation

Type de mesure	Maîtres d'ouvrages et partenaires
Sensibilisation	**EPCI et communes** **PNR** (dispositif ambassadeur) **Région** (dispositif de la garde régionale forestière) **Sous-préfecture**

Objectifs

- Sensibiliser les usagers, sur les sites fréquentés et à enjeux, aux bonnes pratiques dans les milieux naturels et l'éducation à l'environnement.

Descriptif

Le dispositif ambassadeur du Parc poursuit différents objectifs, comme l'information et la sensibilisation des usagers aux bonnes pratiques dans les milieux naturels et l'éducation à l'environnement. Les ambassadeurs assurent également des suivis et comptages de fréquentation, de l'éco-veille et des rencontres acteurs.

La Garde Régionale Forestière est un dispositif mis en place par la Région Provence Alpes Côte d'Azur pour renforcer la prévention auprès du grand public sur la problématique des incendies. Depuis 2018, le Parc bénéficie de ce dispositif qui permet l'embauche de jeunes saisonniers qui, comme les ambassadeurs, réalisent des tournées, font de la rencontre acteur et saisissent des données.

Au regard des enjeux posés par la fréquentation sur les sites sensibles de l'Estéron (sécurité, nuisance, dégradation des milieux naturels), le nouveau programme d'actions prévoit :

- la poursuite des tournées de sensibilisation, de médiation et de verbalisation sur la vallée de l'Estéron
  Les tournées réalisées annuellement par les différents partenaires (ambassadeurs du Parc, la Garde Régionale Forestière, le Département sur les Parcs Naturels Départementaux, l'Office National des Forêts, Force 06, OFB, DDTM, etc.) en période estivale seront à poursuivre afin d'informer et sensibiliser les usagers.

Il s'agira par ailleurs de diffuser l'information sur les dispositifs déjà existants à d'autres communes (gardes champêtres, actions de la gendarmerie, dispositif de surveillance renforcée porté par quelques communes).
Il s'agira ainsi, à minima, de maintenir la coordination entre les différents services mobilisés lors des tournées, voire de renforcer les dispositifs.
De la communication sur les actions « coup de poing » des services qui verbalisent sera également réalisée.

- <u>le rétablissement des campagnes médiatiques avec la sous-préfecture avant chaque saison estivale</u>
  Ces campagnes permettront de communiquer sur les messages et le cadre à respecter en amont de l'été dans la presse pour informer les usagers.

- <u>la mise en place ou le renfort de campagnes de verbalisation</u>
  Ces campagnes seront à établir avec l'ONF et les différents pouvoirs de police et nécessiteront une coordination avec les gardes-champêtres.

Les ambitions sont d'organiser un temps médiatique annuel avec la sous-préfecture avant la saison estivale, de recenser des verbalisations une fois par an (outil de l'ONF) et de sensibiliser les personnes grâce aux ambassadeurs et la Garde Régionale Forestière sur la vallée de l'Estéron et aux autres dispositifs. Menées directement au contact des visiteurs, ces différentes actions contribueront à porter un message de sensibilisation au-delà de la vallée de l'Estéron.

Coût

- Dépense prévisionnelle :

Intégré au budget annuel des Ambassadeurs et de la Garde Régionale Forestière pour le Parc
Tournées ONF : environ 16 000 €/an pour 4 communes en juillet-août
Temps agent pour la campagne médiatique

- Moyens mobilisables :

- Ambassadeurs du Parc (4 agents en période estivale) et deux binômes de Garde Régionale Forestière sur 2 mois
- Temps agents de chaque structure
- Financement des tournées ONF par les communes
- Services civiques de la ruralité

- Financeur(s) prévisionnel(s) :

Fonds propres de chaque structure
Conseil Départemental (finance en partie les tournées de l'ONF, le reste étant à la charge des communes)
Région (pour la Garde Régionale Forestière)
EPCI (pour les gardes champêtres le cas échéant)
Communes (pour les services civiques de la ruralité)

Orientation 1 : Sensibiliser, éduquer et accueillir durablement

3 – Accompagnement des projets à impact potentiel

Type de mesure	Maîtres d'ouvrages et partenaires
Protection	**PNR** (commission Avis-Cadre de vie) **Elus de la vallée** **EPCI et communes**

Objectifs

- Accompagner les organisateurs de manifestations sur la vallée de l'Estéron et sensibiliser les porteurs de projets aux enjeux sur ce secteur ;
- Informer sur l'importance de préserver ces cours d'eau en très bon état écologique.

Descriptif

Créée en 2021, la commission « Avis-cadre de vie » du PNR vise à accompagner les projets de développement du territoire afin qu'ils soient respectueux des patrimoines et des engagements pris dans la charte. Elle est constituée d'élus, volontaires et bénévoles, appuyés par l'équipe technique du Parc. La commission traite des demandes d'avis réglementaires (notamment les révisions des documents d'urbanisme, certaines manifestations sportives, etc.) ou les demandes qui remontent du territoire (aménagement local).

En s'appuyant notamment sur la Commission « Avis-cadre de vie », le nouveau programme d'actions prévoit d'augmenter la concertation en amont des projets à impact potentiels sur la vallée de l'Estéron à travers les actions suivantes :

- solliciter la commission "Avis - cadre de vie" du Parc pour rendre des avis communs sur les projets à impacts potentiels
  Avant de solliciter la commission, il s'agira d'assurer une veille grâce au réseau des partenaires sur les projets à impacts potentiels qui émergent sur le territoire. Il s'agira également d'améliorer la connaissance de la commission avis auprès des porteurs de projet, au travers de la communication du Parc (réseaux sociaux, site internet) et des différents partenaires (communes, intercommunalités, etc.).

- engager le dialogue entre élus, acteurs socio-professionnels et porteurs de projets lors des commission "Avis-cadre de vie"

Il s'agit de systématiser l'invitation des porteurs de projets, élus concernés, acteurs socio-professionnels aux commissions avis lors de l'étude de leur dossier.

- accompagner les manifestations responsables
  Cette action pourra notamment s'appuyer sur la stratégie du Parc pour organiser la tenue de manifestations éco-responsables et le guide des manifestations de la Communauté de Communes des Alpes d'Azur. Il s'agit d'accompagner, le plus en amont possible, les porteurs de projets dans la conception de manifestations responsables.

Coût

- Dépense prévisionnelle :

Temps agents intégré à l'action courante pour le Parc

- Moyens mobilisables :

Temps agent du PNR sur la stratégie d'accompagnement des manifestations sportives et la commission "Avis - cadre de vie" (environ 0,1 ETP/an sur les manifestations)
Temps agents de chaque structure, temps élus

- Financeur(s) prévisionnel(s) :

Fonds propres de chaque structure

Orientation 1 : Sensibiliser, éduquer et accueillir durablement

4 – Rencontre des offices de tourisme, les communes et des médias influenceurs pour renforcer les messages de communication

Type de mesure	Maîtres d'ouvrages et partenaires
Communication	**PNR** **Communes** **Offices de tourisme** **EPCI** **Comité de Tourisme Côte d'Azur** **Comité Régional de Tourisme** **Influenceurs locaux**

Objectifs

- Définition, en concertation avec les acteurs du territoire, d'éléments de langage commun à la vallée de l'Estéron pour la promotion touristique ;
- Rencontre des offices de tourisme ;
- Nombre de publications sur les réseaux sociaux véhiculant les bons messages ;
- Nombre d'interactions / corrections sur les réseaux sociaux.

Descriptif

Les médias influenceurs, et en particulier les réseaux sociaux, font la promotion de secteurs pour pratiquer différents types d'activités de pleine nature. Au-delà de l'effet de fréquentation de masse que peuvent engendrer cette promotion, les messages véhiculés ne sont pas toujours adaptés aux spécificités du territoire, notamment à sa fragilité et à son mode de vie, ce qui peut engendrer des tensions entre les touristes/excursionnistes et les habitants à l'année. Il y a donc nécessité de diffuser des messages promouvant les bonnes pratiques, afin de préserver les espaces naturels et la qualité de vie de la vallée.

Le nouveau programme d'actions prévoit de :

- s'accorder sur les messages et les éléments de langage avec les offices de tourisme, les communes et les médias influenceurs
  Avec les offices de tourisme et médias influenceurs, il s'agira d'étudier les messages à diffuser afin de présenter les offres de la vallée en les axant davantage sur l'attractivité des offres villageoise plutôt que sur la rivière. Des mots clés et éléments de langages seront définis en concertation avec les élus, les habitants, les acteurs socio-professionnels de la vallée.

En fonction des besoins identifiés, des formations à destination des agents des offices de tourisme aux enjeux de l'Estéron pourront être organisées, afin de définir conjointement les messages.

- <u>faire une veille des messages véhiculés par le biais des médias influenceurs et interagir lorsque les messages véhiculés ne sont pas les bons</u>
  Un recensement des mauvais messages véhiculés sera réalisé pour établir des réponses type renvoyant vers les sites internet disposant de l'information. Il s'agirait donc dans un premier temps d'interagir et de rebondir sur les mauvais messages postés, pour ensuite diffuser des messages de prévention dès lors que des secteurs sensibles sont promus par les médias influenceurs. Cette action prendrait donc la forme d'une veille sur les réseaux sociaux et de la diffusion de la communication engageante.
  A noter qu'un travail s'engage à l'échelle du Parc en ce sens et pourra être déclinée sur la vallée de l'Estéron (mené par les Ambassadeurs du Parc sur la communication engageante).

Coût

- Dépense prévisionnelle :

Fonds propre de chacune des structures

- Moyens mobilisables :

Temps agent de chacune des structures
Pour la veille des messages véhiculés sur les réseaux sociaux : au moins 0,1 ETP/an (environ 4000 euros/an)
Stagiaire en communication (environ 4 000 € pour 6 mois de stage)

- Financeur(s) prévisionnel(s) :

Une veille est à engager sur les **appels à projets et subventions publiques ou mécénat privé** dans le cadre d'expérimentations

Orientation 1 : Sensibiliser, éduquer et accueillir durablement

5 – Groupe de réflexion sur la pratique du canyonisme

Type de mesure	Maîtres d'ouvrages et partenaires
Protection	**Association Réseau des Rivières Sauvages** (étude Biodiv'Canyon) **PNR et SMIAGE** **Communes** **Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade et autres fédérations sportives concernées** **Département 06** (compétence sur les Plan Départementaux des Espaces, Sites et Itinéraires)

Objectifs

- Assister au rendu de l'étude Biodiv'Canyon (prévu au début de l'année 2025), diffusion des résultats auprès des partenaires et valorisation de l'étude ;
- Organiser la concertation avec les élus et les acteurs socio-professionnels sur les impacts de la pratique de canyonisme et proposer des outils adaptés ;
- Améliorer le dialogue et la diffusion d'information entre les différents acteurs, au moyen de la création d'un groupe de travail dédié.

Descriptif

Les sports de nature et notamment les activités aquatiques sont des axes de développement des zones rurales et montagnardes. La région PACA est leader en matière de sports et activités aquatiques, mais les impacts réels de ces activités sur les milieux sont encore méconnus. L'objectif de l'étude Biodiv'Canyon est donc de réaliser une méthodologie d'évaluation de l'impact de ces activités sur le milieu et de proposer des préconisations pour une meilleure gestion des sites.

Cette étude des hotspots de biodiversité sur les rivières en canyon est pilotée par l'Association du Réseau des Rivières Sauvages, financée par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et réalisée par SCIMABIO Interface et Styx4D. L'objectif du projet est d'aller vers une gestion plus durable de ces milieux qui connaissent un accroissement important de leur fréquentation par le développement de la pratique du canyoning.

Focalisée sur les espèces liste rouge UICN, l'étude de biodiversité portera sur une dizaine de canyons de « Site Rivières Sauvages » ou candidat au label (départements 01, 06, 38 et 66) pour offrir une méthodologie opérationnelle et réplicable par la suite. Le choix a été fait de mener

une double approche morphologique (définition des habitats, définition même d'un canyon) et biologique, le tout, en intégrant la pratique du canyoning.

En apportant des connaissances et des solutions, l'idée est aussi de mieux pouvoir impliquer les canyonistes dans la préservation des écosystèmes qui constituent leur terrain de jeu.

Dans le cadre du programme d'actions Sites Rivières Sauvages, l'objectif est de :

- valoriser l'étude Biodiv'Canyon, menée notamment sur le Riolan
  Il s'agira tout d'abord de communiquer sur les résultats de l'étude, d'abord auprès des élus, des professionnels du canyonisme et des habitants, puis plus largement à l'ensemble des usagers. En fonction du public cible, cette diffusion pourra prendre la forme de réunions thématiques, d'articles sur les sites internet ou sur les réseaux sociaux.
  En fonction des résultats de l'étude, les priorités de gestion des sites fréquentés pour le canyonisme seront évaluées et présentées en organisant la concertation avec les élus et acteurs socio-professionnels, éventuellement par la mise en place d'un groupe de travail dédié. Les résultats de préconisation de gestion pourront être utilisés sur d'autres canyons où il y a de la pratique de canyonisme.

Dans la vallée de l'Estéron, le constat a été fait d'une méconnaissance du fonctionnement de l'activité de canyonisme et du rôle des uns et des autres, notamment dans l'entretien des canyons ou encore dans l'encadrement de la pratique. Il existe une communication insuffisante entre les fédérations de pratiquants et les élus et donc un partage limité d'informations sur la pratique (secteurs et les périodes de fréquentation, dates d'entretien des canyons, etc.). Ainsi, le programme d'actions prévoit :

- l'organisation d'un groupe de travail / groupe de réflexion dédié à l'activité de canyonisme
  Il s'agira d'organiser et d'animer, à minima une fois par an, une réunion dédiée, regroupant les élus, les fédérations sportives (Fédération Française de Montagne et d'Escalade notamment) le Département, ainsi que tout autre membre du COPIL désireux d'assister aux échanges. Il s'agira de permettre les échanges d'informations entre les acteurs et de discuter de la pratique sur la vallée de l'Estéron. Les dates seront fixées avec les communes et les fédérations, en fonction des actualités.

En s'appuyant sur les résultats de l'étude Biodiv'Canyon, sur les groupes de réflexion et sur le retour d'expérience d'autres territoires (dont le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche), des exemples d'actions pourront être proposées et développées.

Coût

- Dépense prévisionnelle :

Pour Biodiv'Canyon : en attente des résultats de l'étude Biodiv'Canyon, temps agent de chaque structure pour la communication et l'organisation du groupe de travail annuel

- Moyens mobilisables :

Temps agent PNR et SMIAGE pour le suivi de l'étude et la communication autour de l'étude Biodiv'Canyon (5 jours/an pour chaque structure) et le groupe de travail

- Financeur(s) prévisionnel(s) :

Pour Biodiv'Canyon : en attente des résultats de l'étude

Orientation 1 : Sensibiliser, éduquer et accueillir durablement

6 – Définir un cadre commun de gestion des activités de pleine nature

Type de mesure	Maîtres d'ouvrages et partenaires
Protection	**Communes** (capacités et souhaits d'accueil) **EPCI** **PNR** **Département 06** (compétence sur les Plan Départementaux des Espaces, Sites et Itinéraires)

Objectifs

- Définition commune des objectifs prioritaires de gestion, validés en comité de pilotage ;
- Avancement d'une réflexion sur l'élaboration d'un Schéma d'Accueil de la vallée de l'Estéron.

Descriptif

Dans la vallée de l'Estéron, l'accueil des touristes / excursionnistes et la conciliation des usages l'été est un enjeu majeur, qui pose des problématiques de sécurité (incendies, baignade) et de nuisances (déchets), sans retombée économique directe pour les villages (les visiteurs allant en priorité sur les zones de fraicheur vers la rivière). Les activités de pleine nature (comme le canyoning, la baignade, la pêche, etc.), très nombreuses en période estivale, sont à mettre en perspective avec le cadre de vie des habitants présents à l'année.

Dans ce contexte, le nouveau programme d'actions prévoit :

- de clarifier le statut juridique de la rivière
  Au regard des usages multiples sur des propriétés publiques, mais aussi privées, il conviendrait d'initier un travail visant à clarifier le statut juridique de l'Estéron, en associant les propriétaires.

- la concertation et la construction d'un cadre commun de gestion des activités de pleine nature et l'organisation de la fréquentation
  Il s'agira d'abord d'actualiser l'étude de 2020, qui identifiait les potentiels d'accueil et les souhaits d'accueil de chacune des communes. Il s'agira ensuite, en concertation avec les élus et les acteurs concernés, de mettre en place un cadre commun à l'échelle de la vallée de l'Estéron, qui pourra éventuellement prendre la forme d'un schéma

d'accueil. L'idée est d'établir des objectifs prioritaires et des règles communes (validés en comité de pilotage) mais tout en tenant compte des spécificités des communes.
Un diagnostic sous forme de cartographie de la fréquentation pourra également être réalisé pour alimenter ce travail.
Une réflexion à l'implantation d'un plan d'eau biologique au niveau des communes de la Roque en Provence et de Roquesteron pourra être envisagé en vue de "fixer" la fréquentation sur ce site.

Ce cadre commun de gestion et d'organisation de la fréquentation et des activités a pour objectif d'améliorer les retombées positives sur la vallée de l'Estéron (acceptabilité sociale, services dans les villages, diminution des impacts sur les milieux naturels ainsi que les voiries encombrées par le stationnement). En fonction des objectifs prioritaires fixés collectivement, des actions communicantes pourront être mises en place pour améliorer l'acceptabilité sociale et valoriser les services dans les villages pour de meilleures retombées économiques. Il s'agira également d'évaluer les impacts sur les milieux naturels en tendant à une diminution des impacts.

En fonction des besoins, des groupes de travail thématiques pourront être organisés (notamment pour aborder la surfréquentation et son impact sur le milieu). Il pourra également s'agir d'explorer des solutions expérimentées ailleurs.

Coût

- Dépense prévisionnelle :

Schéma d'accueil de la vallée de l'Estéron : selon l'ambition, de 30 000 à 60 000 €

- Moyens mobilisables :

Temps d'animation propre à chaque structure (pour le Parc : à minima 0,1 ETP/an, soit environ 4000 euros/an)
Stagiaire pour démarrer le projet (environ 4000 € pour un stage de 6 mois)
Prestation extérieure en fonction des objectifs fixés

- Financeur(s) prévisionnel(s) :

Programme Espace Valléen pour réaliser une étude de type "Schéma d'accueil"
Programme Sites Exemplaires (SITEX) de la Région pour les aménagements
Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT)
Fonds vert en fonction des ambitions

Orientation 1 : Sensibiliser, éduquer et accueillir durablement

7 – Opérations de ramassage de déchets dans les cours d'eau

Type de mesure	Maîtres d'ouvrages et partenaires
Protection	**PNR** **SMIAGE**

Objectifs

- Recenser l'ensemble des sites de dépôts sauvages anciens ou actuels
- Réaliser des campagnes de nettoyage de l'Estéron et de ses affluents

Descriptif

Les dépôts sauvages sont globalement accentués en période touristique, des opérations de nettoyage seront donc coordonnées sur le linéaire de l'Estéron et de ses affluents. Un réseau de partenaires et de bénévoles sera mobilisé pour ces opérations régulières (Associations locales, habitants, etc.). Ces opérations se dérouleront à une fréquence régulière, selon les besoins et les périodes identifiées comme critiques, notamment après les pics touristiques.

À la suite d'un recensement des déchets effectués, selon une démarche collaborative inter-services, par les chargés de mission Rivières Sauvages sur le bassin versant, des campagnes de nettoyage seront organisées, en particulier sur les sites très touristiques au bord de la rivière. Pour des sites présentant des volumes importants de déchets ou de gros matériaux, l'évacuation pourra nécessiter de faire appel à des prestataires spécialisés (évacuation par camion, dépollution de sites, etc.),

Cette initiative repose sur une démarche collaborative et une mobilisation collective visant à préserver le bassin versant de l'Estéron, tout en renforçant l'implication des citoyens dans la gestion durable de leur environnement.

Coût

- Dépense prévisionnelle :

Les coûts seront déterminés à la suite d'un diagnostic initial du territoire.

- Moyens mobilisables :

Temps agent : 0,1 ETP pour chaque structure.
Prestation extérieure

- Financeur(s) prévisionnel(s) :

Fonds propres de chaque structure

<u>Orientation 2 :</u> Mieux connaître pour anticiper et mieux gérer

8 – Bilan et suivi annuel des systèmes d'assainissement

Type de mesure	Maîtres d'ouvrages et partenaires
Protection	**SMIAGE** **RECB – CASA – Eau d'Azur – SIEVI - REAAM** **DDTM**

Objectifs

➢Assurer le suivi de l'assainissement collectif et non collectif sur le territoire de l'Estéron ;

➢Collecter l'ensemble des données des gestionnaires pour les présenter aux COPIL ;

➢Rendre compte de l'évolution et des priorités en matière d'assainissement dans tout le bassin versant.

Descriptif

La gestion de l'assainissement, collectif et non collectif, sur l'ensemble du bassin versant est répartie entre 5 entités : La Régie des Eaux du Canal de Belletrud, la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis, Eau d'Azur, le Syndicat de l'Estéron et du Var Inférieurs et la Régie des Eaux Alpes d'Azur Mercantour. Pour rappel, de 2018 à 2022, le nombre de STEP est passé de 35 à 39 sur le bassin versant, avec un taux de conformité qui a évolué de 69% à 82% pour cette même période.

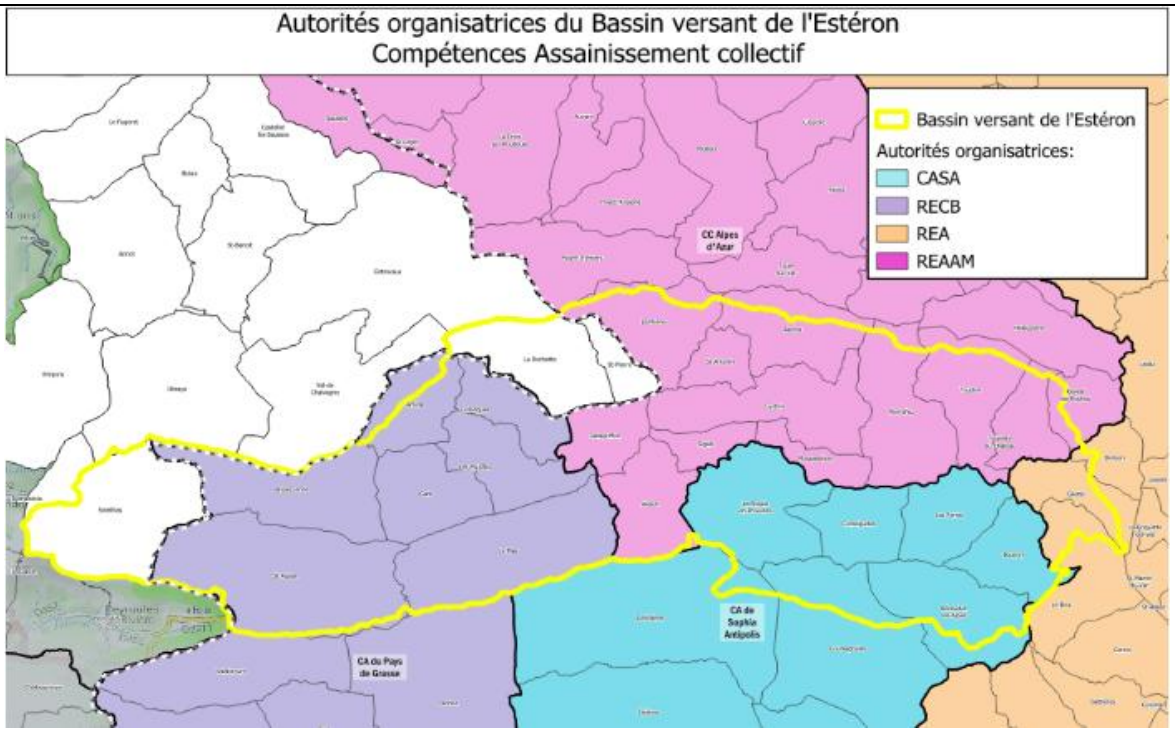

Depuis 2017, le SMIAGE accompagne les Collectivités compétentes en matière d'assainissement collectif, avec son Service d'Assistance Technique à l'Exploitation des Stations d'Epuration (SATESE), anciennement portée par le Département des Alpes-Maritimes, en proposant un suivi technique, des conseils et des formations.
Le SMIAGE propose aux exploitants des conseils pour améliorer et optimiser le fonctionnement des installations d'assainissement en vérifiant leur performance, en diagnostiquant les dysfonctionnements et en optimisant les réglages. Il fournit également des solutions aux problèmes rencontrés. Par ailleurs, le SATESE offre son expertise aux collectivités et maîtres d'ouvrage, en leur apportant des conseils techniques sur les projets d'amélioration, de réfection ou de création de nouveaux ouvrages.

L'implantation de zones de rejet végétalisées en aval des stations d'épuration, en tant que dispositif de traitement complémentaire, fera l'objet d'une réflexion afin d'évaluer sa faisabilité sur le territoire, en tenant compte des besoins et des contraintes d'espace imposées par ce dispositif.

Les données fournies par les gestionnaires sur l'assainissement collectif individuel seront présentées chaque année lors du COPIL Estéron Rivière Sauvage.

Coût

Moyens mobilisables :
Temps de travail : 0.5 ETP /an SMIAGE Maralpin en régie

- Financeur(s) prévisionnel(s) :

50% AeRMC et 50% CD06

Orientation 2 : Mieux connaître pour anticiper et mieux gérer

9 – Suivi de la qualité des cours d'eau pour caractériser l'état écologique

Type de mesure	Maîtres d'ouvrages et partenaires
Etude	**SMIAGE** **DREAL**

Objectifs

- Evaluer l'état qualitatif des masses d'eau superficielles pour vérifier si "le bon état écologique", imposé par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), est respecté,
- Mettre en évidence l'origine et la nature des perturbations (organique, chimique ou physique) et donc déterminer précisément les efforts restants à fournir pour les résorber,
- Faire un suivi sur le long terme de la qualité des cours d'eau.

Descriptif

Dans le cadre d'un partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, le SMIAGE Maralpin réalise annuellement en régie le suivi de la qualité des principaux cours d'eau du territoire. Le SMIAGE dispose d'un réseau local composé d'une quarantaine de stations de prélèvements, complémentaires à celles de l'État, sur lesquelles sont réalisés différents types d'analyses. Ainsi, sur chaque point de prélèvement, des analyses relatives à la qualité de l'eau (19 paramètres et 4 campagnes annuelles), à la faune invertébrée et à la flore diatomique (1 campagne annuelle) sont réalisées. Certains secteurs bénéficient également d'inventaires piscicoles réalisés par la fédération de pêche.

Le choix des stations échantillonnées s'est opéré en fonction de plusieurs critères :

- couvrir l'ensemble du réseau hydrographique principal et caractériser sa qualité depuis l'amont jusqu'à l'aval ;
- tenir compte des stations de prélèvements déjà existantes appartenant aux réseaux de suivis de l'État (Réseau de Contrôle de Surveillance, Réseau de Contrôle Opérationnel, Réseau de Référence Pérenne) afin d'éviter la redondance des prélèvements, et assurer une complémentarité ;
- assurer un suivi des rejets de stations d'épuration les plus polluants.

Afin de répondre aux obligations réglementaires protocolaires en matière de méthodologie, les stations sont toutes échantillonnées pendant deux années consécutives.

Sur l'Estéron, il y a 3 stations de suivi de la qualité de l'eau. Elles sont situées à Saint-Auban, Sigale et au quartier de La Clave dans la commune de Le Broc. Les stations de suivi ont été positionnées en fonction de l'échelle du bassin versant, de manière à avoir une représentation globale du linéaire de l'Estéron. Cependant, des suivis ponctuels peuvent être réalisés par le SMIAGE quand un problème est constaté.

Le SMIAGE réalise ce suivi au niveau de **Saint-Auban et Sigale,** il comprend 4 analyses physico chimiques/an et une analyse des invertébrés et diatomées/an. Les données alimentent la base de données nationale Eaufrance. La station au quartier de la Clave au Broc est suivi par la DREAL.

Coût

- Dépense prévisionnelle :

1 800€/an pour les 2 stations de suivi sur l'Estéron.

- Moyens mobilisables : Interne

Temps de travail : 0.1 ETP /an SMIAGE, pour les 2 stations de suivi sur l'Estéron.

- Financeur(s) prévisionnel(s) :

50% AeRMC ; 30% Région et 20% CD06

Orientation 2 : Mieux connaître pour anticiper et mieux gérer

10 – Etude ressource en eau stratégique sur le massif du Cheiron

Type de mesure	Maîtres d'ouvrages et partenaires
Etude	**SMIAGE**

Objectifs

- Anticiper sur la disponibilité de la ressource future,
- Identifier les réseaux souterrains du massif du Cheiron,
- Définir la répartition des eaux du massif entre les différents bassins versants (Loup,
- Cagne, Estéron, Var),
- Evaluer l'état quantitatif et chimique du massif de manière précise,
- Proposer des protocoles de gestion en fonction des résultats de l'étude.

Descriptif

Le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Rhône-Méditerranée (2016-2021), identifie le massif calcaire du Cheiron (FRDG163) comme une ressource stratégique d'importance. L'atteinte du bon état quantitatif et chimique est arrivé à échéance en 2015, cet objectif semble avoir été respecté. Cependant, le manque de connaissances sur le fonctionnement de ce massif l'inscrit toujours comme une « zone de sauvegarde à identifier ».

L'objectif de cette action est bien de répondre aux enjeux précédemment soulevés.
La situation de plus en plus préoccupante de sécheresse récurrente est importante dans la vallée de l'Estéron. D'après les données de la DREAL, le bassin hydrographique était en alerte renforcée à partir d'avril puis en crise en août 2023. Plusieurs communes du bassin versant ont vu plusieurs captages de sources locales se tarir durant plusieurs semaines voire plusieurs mois.

Dans ce contexte il apparait nécessaire de pouvoir étudier de manière plus précise le fonctionnement du massif karstique du Cheiron, afin d'anticiper au mieux sur la gestion de la ressource en eau de tout le sud-est du département.

Cette étude vise à améliorer la connaissance sur le fonctionnement des aquifères et de délimiter des zones de sauvegarde. Le manque de connaissance sur le fonctionnement du massif du Cheiron (ressource stratégique d'importance sur le bassin versant de l'Esteron) l'inscrit comme une "zone de sauvegarde à identifier". Cette action mobilise des compétences particulières et

un matériel assez technique (forages et multi traçages). Il s'agit d'une étude ressource assez classique, permettant d'estimer les circulations, la répartition des eaux et d'évaluer l'état de la masse d'eau du Cheiron.

- Phase 1 : Analyse du contexte hydrogéologique et délimitations zonages initiaux
- Phase 2 : Investigations complémentaires pour lever incertitudes de certains hydrosystèmes
- Phase 3 : Caractérisation et validation des zonages
- Phase 4 : Proposition de dispositif de protection et concertation

La fin de l'étude est prévue courant 2025.

Coût

- Dépense prévisionnelle :

285 000€ HT

- Moyens mobilisables :

Prestations extérieures et régie.

- Financeurs :

70% AeRMC ; 30% Région SUD et 20%CD06

Orientation 2 : Mieux connaître pour anticiper et mieux gérer

11 – Caractérisation bioclimatique du fleuve Var et de la rivière Estéron

Type de mesure	Maîtres d'ouvrages et partenaires
Etude	**SMIAGE** **MRE** (Maison Régional de l'Eau) **Fédération de pêche des Alpes-Maritimes**

Objectifs

- Caractériser les conditions hydrologiques et thermiques de l'Estéron, leur évolution au regard du changement climatique et leur influence à long terme sur la dynamique des peuplements aquatiques,
- Pérenniser l'instrumentation Débits / Températures,
- Identifier les impacts du changement climatique sur les cours d'eau à travers le suivi d'espèces dites « repères »,
- Mettre en évidence des débit-seuils.

Descriptif

Le Département des Alpes-Maritimes s'est engagé à réaliser cette étude de caractérisation bioclimatique du fleuve Var et de la rivière Estéron avec des perspectives de suivi, afin d'évaluer les effets du changement climatique sur les milieux aquatiques dans le cadre de l'observatoire de l'eau initié par le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes. L'objectif de cette étude est de quantifier et anticiper les impacts du changement climatique sur les ressources en eau et les milieux aquatiques du territoire maralpin.

Pour véritablement évaluer les seuls effets du changement climatique à long terme, il sera nécessaire de se focaliser sur les cours d'eau dont le régime hydrologique et le bassin sont encore peu ou pas influencés par l'homme. A ce titre, le Var dans ses parties amont et médiane, ainsi que l'Estéron constituent un véritable territoire pilote.
Il est proposé qu'à partir de 2023, un suivi soit engagé sur le Var et sur l'Estéron. Une instrumentation, complémentaire aux équipements existants, devra être réalisée afin de pouvoir finement suivre l'évolution des régimes hydrologiques et thermiques le long du fleuve.
Pour être le plus représentatif possible, de nombreux thermographes seront installés des sources du Var aux gorges de la Mescla, en complément des sites déjà équipés par la Fédération de pêche des Alpes-Maritimes et sur tout le linéaire de l'Estéron.

Parallèlement à ces instrumentations, un zoom sur la caractérisation des peuplements aquatiques actuels et leur évolution dans le temps devra être réalisé, notamment sur le compartiment des invertébrés aquatiques mais également sur celui des poissons.
En effet, en réponse à l'augmentation de la température, il est probable que certaines espèces, notamment les espèces sténothermes d'eau froide, typiques des zones de sources et des secteurs apicaux, disparaissent. Les changements risquent également d'affecter la répartition des espèces le long du continuum fluvial, avec une migration progressive de l'aval vers l'amont de certaines espèces à la recherche de leur préférendum thermique. Typiquement, chez les poissons, on pourrait observer une régression de l'aire de répartition de la truite fario et du chabot, et une progression de celle du barbeau méridional.
Les mêmes observations pourraient être faites pour certaines espèces d'invertébrés, comme *Leuctra geniculata* et *Oligoneuriella rhenana* typiques des Préalpes mais pouvant progresser vers les Alpes internes du fait du réchauffement. Un travail important d'inventaire devra être réalisé au début de l'étude afin de caractériser la composition des peuplements et mettre en évidence la présence d'espèces dites « repères » qu'il sera intéressant de suivre dans le temps.

La fédération de pêche des Alpes-Maritimes a réalisé une étude sur les peuplement piscicoles et astacicoles de l'Estéron en 2019. Cette étude propose en conclusion de mener un travail sur de la cartographie thermique des cours d'eau par Infra-Rouge Thermique aéroportée (ITRa) et qui pourrait compléter l'étude sur la caractérisation bioclimatique de l'Estéron.
Cette cartographie permet de :

- diagnostiquer le fonctionnement hydromorphologique (localisation et intensité des échanges nappes-rivières) ;
- localiser les apports majeurs d'eau froide ;
- localiser les refuges thermiques et climatiques (espèces cibles) ;
- établir un profil thermique longitudinal.

Coût

- Dépense prévisionnelle :

150 000 € HT

- Moyens mobilisables :

Etude externalisée

- Financeurs prévisionnels :

30% Région et 70% CD06

Etude ITRa: Une veille est à engager sur les appels à projets et subventions publiques ou mécénat privé.

Orientation 2 : Mieux connaître pour anticiper et mieux gérer

12 – Améliorer la connaissance des prélèvements d'eau

Type de mesure	Maîtres d'ouvrages et partenaires
Etude	**SMIAGE** **Communes / PNR**

Objectifs

- Collecter des informations sur les canaux d'irrigation existant sur le bassin versant de l'Estéron.
- Clarifier la règlementation relative aux prélèvements d'eau et réaliser, le cas échéant, un état des lieux des prises d'eau sur l'Estéron.

Descriptif

Dans le cadre de l'Observatoire Départemental de l'Eau, politique portée par le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes qui a pour missions de recenser et de partager les connaissances, d'améliorer l'utilisation et de constituer un portail de référence sur la connaissance de l'eau et des milieux aquatiques dans les Alpes-Maritimes, une étude a été lancée afin de réaliser un diagnostic sur les canaux d'irrigations du département. Elle est portée par le SMIAGE et la chambre d'agriculture.

L'objectif est de recenser les exploitations agricoles actuellement desservies par les canaux et une prospective du potentiel agricole futur via une cartographie locale des terres irrigables après travaux/améliorations de ces canaux. Enfin les aspects patrimoniaux ont été considérés afin de préserver l'identité du territoire Maralpin. En complément, la DDTM, le SMIAGE et la Fédération de pêche, ont initié des suivis quantitatifs afin de connaître les débits dérivés par rapport aux débits de la rivière. Ces données permettront d'alimenter, le cas échéant, les procédures de régularisation administrative (autorisation de prélèvement) des canaux prioritaires.

En 2024, un état des lieux a été effectué sur quinze canaux afin de recueillir des données sur :

- les gestionnaires, les usages et la situation règlementaire ;
- le terrain, la localisation du canal, la prise d'eau, le rejet et équipement ;
- la cartographie, le tracé du canal et l'analyse des surfaces desservies ;
- l'estimation des volumes prélevés.

Une fois ces données collectées, une analyse a été réalisée pour définir quels canaux seraient prioritaires pour mener des travaux de réhabilitation. Les paramètres pris en compte pour faire cette analyse sont :

- l’intérêt agricole ;
- le besoin en investissement ;
- la sensibilité du cours d’eau.

À la suite de cette analyse, 4 canaux ont été identifiés comme prioritaires en 2024, dont celui de Vascogne sur le bassin versant de l’Estéron. En 2025, il est prévu que cette opération soit reconduite sur de nouveaux canaux. Cette démarche s’inscrit dans le cadre de l’observatoire départemental de l’eau et des Assises de l’eau, respectivement pilotés par le Département et l’Etat.

Ainsi, l’objectif de cette fiche action serait d’effectuer un travail de recensement des canaux d’irrigation existants sur le bassin versant de l’Estéron. Ce travail serait mené en collaboration avec les communes afin de collecter des données sur la localisation des canaux d’irrigation, les gestionnaires, leurs usages et estimer les volumes prélevés. Un travail sera également entrepris pour clarifier la réglementation relative aux prélèvements d'eau effectués par les particuliers dans le milieu naturel.

Coût
➢ Moyens mobilisables : Temps agent : 0,3 ETP/an Stagiaire

Orientation 2 : Mieux connaître pour anticiper et mieux gérer

13 – Restauration de l'équilibre quantitatif du Riou du Végay, entre les prélèvements AEP et les besoins du milieu

Type de mesure	Maîtres d'ouvrages et partenaires
Etude	**Comité de pilotage du Riou du Végay**

Objectifs

- Suivi de la restauration de l'équilibre quantitatif du Riou du Végay, entre les prélèvements pour l'eau potable et les besoins des milieux naturels.

Descriptif

Les sources du Végay se situent sur la commune d'Aiglun (06) et constituent des résurgences dans le massif du Grand Cheiron, massif à nature karstique. De façon naturelle ces sources alimentent les milieux environnants, parmi lesquels le vallon et la cascade du Végay, l'un des principaux affluents de l'Estéron.

En 2022, face à une sécheresse exceptionnelle et à une pression sur les ressources en eau, la commune d'Aiglun a constaté une baisse importante du niveau de la cascade de Végay, un site naturel classé depuis 1933. Le maire a alors demandé aux services de l'État d'établir un débit minimum pour la rivière des sources du Végay, dans le but de maintenir des niveaux d'eau suffisants pour préserver les milieux naturels, notamment la cascade. A cette fin, le Service Eau, Agriculture, Forêts et Espaces Naturels de la DDTM a demandé la réalisation d'une étude, pilotée par le SMIAGE, visant à mieux comprendre le fonctionnement hydrologique du vallon du Végay. L'objectif était d'identifier une valeur de débit minimum, notamment un débit minimum biologique.

Le COPIL Estéron Rivière Sauvage sera tenu informé des résultats de ce travail et des mesures mises en œuvre par le Comité de Pilotage du Riou du Vegay.

Coût
➢ Dépense prévisionnelle : En régie ➢ Moyens mobilisables : SIEVI, comité de pilotage du Riou du Végay, DDTM 06. ➢ Financeurs prévisionnels : /

<u>Orientation 2</u> : Mieux connaître pour anticiper et mieux gérer

14 – Etudier les possibilités d'extension du label aux affluents de l'Estéron et milieux souterrains

Type de mesure	Maîtres d'ouvrages et partenaires
Etude	**SMIAGE** **PNR**

Objectifs

- Etat des lieux des milieux pour établir les possibilités d'extension du périmètre proposé au label (éligibilité des affluents et milieux souterrains connexes au label Sites Rivières Sauvages)
- Liste des secteurs retenus pour une extension du périmètre proposé au label en concertation avec les élus locaux

Descriptif

Une grille d'analyse multicritères destinée à évaluer l'état des rivières a été élaborée lors du développement du label "Site Rivières Sauvages" en 2011, afin de mettre en valeur et de sauvegarder les rivières les mieux préservées de France. Cette grille a été élaboré par un groupe d'experts (hydrobiologistes, géomorphologues, écologues).

Au total, 47 critères sont évalués pour déterminer le potentiel "Rivières Sauvages" d'un cours d'eau. Le suivi de ces paramètres s'inscrit dans une logique de conservation d'un territoire à long terme. Ces évaluations environnementales permettent d'anticiper les pollutions ou dégradations des écosystèmes ou de réagir le plus rapidement possible aux variations du milieu.

Dans le cadre du renouvellement du label, le plan d'actions prévoit :

- <u>D'étudier les possibilités d'extension de la labellisation Rivières Sauvages aux affluents de l'Estéron, voire aux milieux souterrains connexes</u>

Une liste des cours d'eau candidats à la labellisation sera effectuée en concertation avec les élus locaux. Un état des lieux sera ensuite réalisé afin d'étudier le respect des différents critères techniques pour obtenir le label Rivières Sauvages. Ce diagnostic permettra également d'enrichir les connaissances sur le territoire et d'obtenir des informations complémentaires sur les affluents. L'état des lieux comprend de la prospection terrain et des échanges avec les acteurs

locaux et les partenaires techniques qui ont une connaissance fine du territoire. Le diagnostic sur les affluents sera fait en interne.

Concernant la labellisation de rivières souterraines, le conseil scientifique de l'Association du Réseau des Rivières Sauvages travaille sur une méthode d'évaluation des rivières souterraines afin de pouvoir définir comment elles pourront être labellisées en tant que Sites Rivières Sauvages. C'est encore un dispositif expérimental mais l'objectif est le partage d'une méthode d'évaluation pour les rivières souterraines qui pourrait permettre de labelliser celles qui seraient très peu impactées par l'Homme.

Coût

- Dépense prévisionnelle :

Temps agent : 0,2 ETP pour chaque structure.

- Moyens mobilisables :

Temps agent de chaque structure

- Financeur(s) prévisionnel(s) : /

Orientation 3 : Expérimenter et innover

15 – Qualification des services écosystémiques rendus par le bassin versant de l'Estéron et expérimentation de paiements pour les services écosystémiques

Type de mesure	Maîtres d'ouvrages et partenaires
Etude	**Conseil de développement (CDD)** **PNR,** **EPCI,** **Communes**

Objectifs

- Eléments de pédagogie autour du concept de services écosystémiques ;
- Initier des réflexions concertées sur les actions à mener pour maintenir et/ou restaurer les services écosystémiques

Descriptif

Entre 2018 et 2021, une étude relative aux services écosystémiques appliquée à la vallée de l'Estéron, réalisée en partenariat avec le CEREMA, a été menée dans l'objectif de mieux connaître les différents atouts du territoire en matière de services rendus par le bassin versant. Elle s'est notamment portée sur la disponibilité en eau potable avec des traitements réduits, le bois énergie et la séquestration du carbone, les activités de plein air et le sentiment de quiétude des lieux.

Les résultats de ce travail ont été diffusés au moyen de réunions techniques et d'une vidéo de sensibilisation à destination du grand public.

Dans le cadre du renouvellement du label, le nouveau programme d'actions propose :

- de poursuivre la pédagogie autour du concept de services écosystémiques et de paiements pour services rendus, afin de justifier des aides publiques pour le maintien ou la restauration du bon état écologique ;
  Au-delà de la sensibilisation du public, il s'agira d'impliquer les acteurs locaux autour de ce sujet et d'initier une démarche concertée autour des paiements pour services rendus.

- d'initier de nouvelles réflexions sur les actions à mener pour maintenir voire restaurer les services écosystémiques rendus par le bassin versant de l'Estéron.

En concertation avec les acteurs locaux, il s'agira d'identifier les besoins d'actions concrètes pour le maintien et/ou la restauration des services rendus.

Coût

- Dépense prévisionnelle :

Fonds propre de chacune des structures

- Moyens mobilisables :

Temps agent de chacune des structures
Stagiaire (environ 4000 € pour un stage de 6 mois)

- Financeur(s) prévisionnel(s) :

Fonds propres de chaque structure
Une veille est à engager sur les possibilités de mécénat sur cette action.

Orientation 4 : Animation et suivi du label « Site Rivières Sauvages »

16 – Animation et suivi du label

Type de mesure	Maîtres d'ouvrages et partenaires
Animation	**PNR et SMIAGE**

Objectifs

- Animer les COPIL Rivières Sauvages Estéron et des ateliers thématiques ;
- Animer la mise en œuvre du programme d'actions via la convention SMIAGE/PNR.

Descriptif

La structure porteuse du programme d'actions de la rivière labellisée doit assurer la mise en place de ce présent document. Pour ce faire, une convention de partenariat entre le SMIAGE et le Parc naturel régional des Préalpes d'Azur pour la mise en œuvre du programme d'actions et cadrant le travail d'animation de chaque structure sur le bassin versant a été réalisé, lors du premier programme d'actions et renouvelée en 2024.

Afin de rendre compte de la mise en œuvre des actions sur le bassin versant, les animateurs devront organiser autant de comités de pilotage que nécessaires et/ou souhaités (au moins 1 comité par an) et organiser des ateliers thématiques lorsque c'est nécessaire. Ces réunions permettront des rencontres annuelles avec les communes, les différents gestionnaires de l'eau (eau potable, assainissement, milieux naturels, etc.), le Conseil de Développement du Parc, les représentants de l'Etat, les représentants de l'Association du Réseau des Rivières Sauvages, pour une gouvernance partagée dans le bassin versant de l'Estéron. L'objectif sera d'échanger sur les actualités ou d'approfondir plus spécifiquement une thématique ainsi que de recenser les actions réalisées par les partenaires.

Une veille sera réalisée pour la saisie d'opportunités techniques et/ou financières (réponses à des appels à projets et opportunités locales).

Les membres invités au COPIL sont donnés à titre indicatif ci-après :

- Co-porteurs du label : SMIAGE Maralpin et PNR des Préalpes d'Azur

- Communes du bassin versant de l'Estéron : Aiglun, Amirat, Ascros, Bézaudun-les-Alpes, Bonson, Bouyon, Briançonnet, Collongues, Conségudes, Coursegoules, Cuebris, Gars, Gilette, Gréolières, La Penne, La Rochette, La Roque-en-Provence, La Broc, Le Mas, Les Ferres, Les Mujouls, Pierrefeu, Revest-les-Roches, Roquestéron, Saint-Antonin, Saint-Auban, Saint-Pierre, Sallagriffon, Sigale, Soleilhas, Toudon, Tourette-du-Chateau.
- EPCI concernés : Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (CAPG), Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA), Métropole Nice Côte d'Azur (MNCA, Communauté de Communes Alpes d'Azur (CCAA), Communauté de Communes Provence Verdon Sources de Lumière (CCAPV).
- Association du Réseau des Rivières Sauvages (ARRS)
- Services de l'Etat : Direction Régionale de l'Environnement, l'Aménagement et le Logement (DREAL), Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Alpes-Maritimes (DDTM06), Sous-préfecture de Grasse, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
- Gestionnaires assainissement : Syndicat de l'Estéron et du Var Inférieur (SIEVI), Régie Eau Azur, Canal de Belletrud
- Collectivités : Conseil Régional, Conseil Départemental des Alpes-Maritimes, Agence Régionale pour la Biodiversité et de l'Environnement (ARBE)
- Conseil de développement du Parc
- Conseil scientifique et prospectif du Parc
- Partenaires techniques : Fédération de pêche des Alpes-Maritimes, Office National des Forêts (agence territoriale des Alpes-Maritimes et du Var de l'ONF), Office Français pour la Biodiversité (service départemental de l'OFB), Maison Régionale de l'Eau (MRE)
- Acteurs socio-professionnels : Fédération Française de Montagne et d'Escalade (FFME), Comité Départemental de Spéléologie (CDS06), Associations Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique locales (Grasse, Nice, Roquesteron)
- Autres parties prenantes : Conservatoire Botanique National Méditerranéen (CBNmed), Parc naturel régional du Verdon, Centre Régional pour la Propriété Forestière (CRPF)

Coût

➢ Moyens mobilisables :

Temps agent : 0,2 ETP pour chaque structure.

➢ Financeurs :

Fonds propres de chaque structure (50% PNR et 50% SMIAGE)

Orientation 4 : Animation et suivi du label « Site Rivières Sauvages »

17- Participation au réseau Rivières Sauvages

Type de mesure	Maîtres d'ouvrages et partenaires
Animation	**PNR et SMIAGE**

Objectifs

- Participer aux échanges au sein du Réseau Rivières Sauvages, afin de bénéficier des retours d'expériences des autres territoires.

Descriptif

Les cours d'eau labellisés intègrent un réseau national au sein duquel il trouvera le soutien technique, les conseils ou l'accompagnement nécessaires pour protéger et préserver ses milieux remarquables.

L'animation du label prend aussi en compte la poursuite de la participation au Réseau des Rivières Sauvages en participant aux réunions annuelles de réseau organisées par l'Association du Réseau des Rivières Sauvages (séminaire annuel, journée technique, assemblée générale, actions et études mutualisées, etc.) et en adhérant à l'association. Cette action permet également de saisir d'éventuelles opportunités d'études proposées par l'Association du Réseau Rivières Sauvages.

Coût

- Dépense prévisionnelle :

2 200€/an (cotisation annuelle) à l'ARRS.

- Moyens mobilisables :

Temps agent : 0,2 ETP pour le SMIAGE, environ 3 jours/an pour le PNR.

- Financeurs :

Fonds propres de chaque structure (50% PNR et 50% SMIAGE)